

COMMUNE SALLELES CABARDES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2019-23

Envoyé en préfecture le 17/09/2019

Reçu en préfecture le 17/09/2019

Affiché le 17/09/2019

ID : 011-211103684-20190906-D2019_23-DE



Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents: 8
votants: 8

L'an deux mille dix-neuf
Le 6 du mois de septembre, à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la commune de SALLELES- CABARDES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. SEMAT Jean, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal: 30/08/2019
PRESENTS: MM. ESCOURROU Henri, JACQUIRI Catherine, JEAN Jean-Michel,
LANÇON Pierre, NONNAT Jean-Luc, SEMAT Jean, SIRE Alain, WIDLÔCHER
Monique
ABSENTS EXCUSES : BONNAFOUS Bernard,
ABSENTS : MM. CLEMENT Nicolas, MUXELLA Christophe,
PROCURATIONS : Mr BONNAFOUS Bernard à SIRE Alain
SECRETAIRE DE SEANCE : Mr LANÇON Pierre

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres adopte la motion de soutien suivante :

« Aujourd'hui, les maires de Carcassonne Agglo s'interrogent et manifestent une inquiétude croissante devant la suppression programmée et constante des services publics sur le territoire.

Face aux menaces de fermeture, de suppression ou d'éloignement de ces services, en particulier d'une douzaine de perceptions ou des guichets d'accueil de la gare de Carcassonne – aucun élu, aucun usager ne peut tolérer de tels faits accomplis qui vont à l'encontre de notre maillage territorial menaçant l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens de nos bassins de vie.

Déjà impactées par une baisse de nos dotations globales de fonctionnement, il n'est pas acceptable que nos collectivités se substituent à l'Etat en prenant en charge de telles missions.

Au-delà, si la fonction publique a parfois besoin d'être réformée, cela ne doit pas se faire sans respect ni dialogue, tant avec les agents concernés, qu'avec nos concitoyens et leurs élus.

Ainsi, il est à craindre que la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, comme de leurs missions, ne remette en cause fondamentalement la qualité et l'accès aux services, plus particulièrement dans les territoires ruraux comme le nôtre.

Le service public, auquel les Français comme le Audois sont profondément attachés, mérite davantage de considération de la part de nos gouvernants car il représente l'intérêt général et protège les moins favorisés et les plus isolés »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Jean SEMAT**

